

Rectorat de la Guadeloupe
Division de l'Enseignement Privé
BP 480 – 97183 Abymes Cedex

PRECISIONS A L'ATTENTION DES CANDIDATS CONTRACTUELS PROVISOIRES ET DEFINITIFS ET DES FONCTIONNAIRES

Mouvement pour la rentrée 2018

1/ Consultez la liste des services à pourvoir et relevez les numéros des emplois sur lesquels vous souhaitez faire acte de candidature.

2/ Avant de postuler il vous appartient de lire attentivement le dossier de l'utilisateur réservé aux candidats et de vous munir de votre NUMEN remis par votre chef d'établissement et qui sera indispensable dans la procédure informatisée.

3/ Pour votre ancienneté de service veuillez utiliser le document « grilles indices et avancement (saisissez dans l'application le cumul d'ancienneté de l'échelon détenu dans le grade), et n'oubliez pas de transmettre avec le dossier de candidature la copie du dernier arrêté d'échelon en votre possession.

4/ Le rang des vœux est d'une extrême importance (cf. page 23 document utilisateur candidats).

5/ Chaque candidature doit être validée en cliquant sur le bouton « Fin de saisie »

6/ Vous transmettez obligatoirement le dossier papier de candidature à chaque chef d'établissement concerné par chacune de vos candidatures informatiques (et en aucun cas au Rectorat).

- ◆ 1^{er} mouvement dossier à déposer au plus tard le 30 avril 2018
- ◆ 2nd mouvement dossier à déposer au plus tard le 16 juin 2018